

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : SANS PRESSION SAS (BYUP)
Nom du dirigeant : Monsieur URAS Patrick
Adresse site : 2 Avenue de la libération
Code Postal : 13640 La Roque d'Anthéron
Adresse du siège : 26, Rue Albert CAMUS, 13640 La Roque d'Anthéron
Numéro de téléphone : 06.27.88.58.51
Numéro SIRET : 839 988 813 00011
Numéro SIRET du siège :
Code NAF : 1105Z
Nombre de salariés : 3
Locataire : oui
Propriétaire : Monsieur COUSTABEAU Eric
Numéro contrat eau distribution publique : 6401358
Consommation annuelle : 190 m3
ICPE : ~~OUI~~/NON
Si OUI, rubrique(s) ICPE : sans objet

2. Prescriptions techniques particulières :

Diagnostic du 27/02/2025 en présence de VRBA Romain (MAMP), Patrice FAVIERES (SEM)

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
Eaux de nettoyage des sols et des cuves	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet	<input checked="" type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input type="checkbox"/> DIS**
					<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input type="checkbox"/> DIS**

***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

****DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques

devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Traçabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.

